

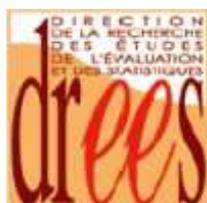
# **C**apacités, **A**ides et **RE**ssources des seniors en Institutions

**Volet « seniors »**

## **Dictionnaire des codes Base complémentaire des revenus**

Version du 04 février 2021

Enquête 2016



## Table des matières

I.	Table Revenu : Appariement fiscal et social.....	3
A.	Appariements réalisés.....	3
B.	Données diffusées : millésime et méthode de traitement .....	3
C.	Détail des données diffusées.....	6
II.	Dictionnaire des codes de la table revenus.....	9

## I. Table Revenu : Appariement fiscal et social

### A. Appariements réalisés

Les données de l'enquête (volet seniors) ont été appariées avec les données fiscales et sociales de l'Insee. L'appariement réalisé par l'Insee s'appuie sur plusieurs sources administratives qui sont appariées aux données d'enquête à l'aide de données identifiantes. Pour ce qui est de la mesure des revenus individuels perçus (salaires, allocations chômage, pensions de retraite, revenus non salariaux), des revenus collectifs ou « non individualisables » (revenus fonciers, etc.) et des impôts, l'Insee mobilise les données de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) sur les déclarations de revenus. Pour les prestations sociales, l'Insee mobilise les données des organismes de sécurité sociale : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), Mutualité sociale agricole (MSA) et Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Pour l'ensemble de ces appariements, les seniors et leurs conjoints ont été recherchés dans les fichiers. Concernant les déclarations de revenus plus spécifiquement, les seniors ont été recherchés parmi les déclarants principaux et secondaires mentionnés sur les déclarations de revenus. L'appariement avec les données fiscales est de très bonne qualité : 94 % des seniors répondants ont été retrouvés dans les fichiers de déclarations de revenus. Il a cependant été nécessaire d'imputer les revenus des seniors (et de leurs conjoints éventuels) non retrouvés dans les données fiscales. Pour les seniors en couple qui se sont déclarés ni mariés ni pacsés, leur conjoint n'a pas été retrouvé dans la plupart des cas (25 sur 30), des revenus leur ont donc été imputés (cf. partie B).

**Les revenus du couple sont considérés dans leur globalité que le conjoint du senior vive à domicile (57 % des conjoints) ou en institution (43 % des conjoints).**

Aucun senior de l'enquête n'a de personne à charge.

**Sur les 3262 répondants à l'enquête CARE Institutions, un peu plus de 4% sont décédés entre la fin de l'enquête et le 31 décembre 2016. Pour ces seniors, le revenu fiscal individuel ne couvre donc pas toute l'année 2016.**

### B. Données diffusées : millésime et méthode de traitement

Sont détaillés brièvement dans ce qui suit les grands principes de traitement des données appariées et les points de vigilance à observer lors de la manipulation des données. L'utilisateur pourra se reporter au document de travail de la DREES à paraître pour de plus amples détails sur les choix méthodologiques opérés.

- **La référence des données de revenus diffusées est 2016.**

L'état matrimonial de l'enquête n'est pas totalement cohérent avec celui des données fiscales. Celui qui fait référence est celui de l'enquête.

Ce faisant, est laissée à disposition des utilisateurs la donnée de statut matrimonial du foyer fiscal du senior en 2016 (MATRI\_FOYER\_FISC), afin que les utilisateurs puissent éventuellement retraiter/filtrer les données imputées mises à disposition s'ils le souhaitent.

➤ **Imputations des revenus des seniors non retrouvés dans les déclarations fiscales**

186 seniors répondants à CARE n'ont pas été retrouvés dans les déclarations fiscales 2016. Ces seniors ont fait l'objet d'imputation pour l'ensemble des données fiscales. Ces imputations ont été mises en œuvre sur trois sous-populations :

- Les personnes qui se sont déclarés seules à l'enquête CARE Institutions (169 observations)
- Les personnes qui se sont déclarées en couple à l'enquête CARE Institutions et dont le conjoint vit à domicile (8 observations)
- Les personnes qui se sont déclarées en couple à l'enquête CARE Institutions et dont le conjoint vit en établissement (9 observations)

Est considéré comme « en couple » au moment de l'enquête CARE (par opposition au fait d'être isolé) tout senior se déclarant lors de la collecte comme en couple (marié/pacsé ou non)

Le revenu individuel du senior imputé tient compte du fait que le senior est décédé ou non en 2016. Sur les 186 seniors imputés, 25 sont décédés en 2016, leur revenu fiscal individuel ne couvre donc pas toute l'année 2016.

Le traitement se fait via une méthode d'imputation par hotdeck par classes, le tirage du donneur s'effectuant sans remise. Afin de conserver la cohérence des données, l'ensemble des revenus du donneur en 2016 et des membres de son foyer (données fiscales, prestations familiales ou sociales, impôts) est affecté au senior imputé.

Lorsque le donneur est décédé en 2016 mais pas le senior, les revenus du donneur sont recalculés pour couvrir l'année 2016 dans son ensemble.

Pour les 17 seniors « en couple » lors de la collecte en 2016 et non retrouvés dans les déclarations fiscales 2016, leurs donneurs sont tirés spécifiquement parmi les seniors en couple retrouvés comme mariés ou pacsés au fisc en 2016, selon le lieu de vie du conjoint (à domicile ou en établissement). On sera vigilant sur le fait que, quand le senior est en couple, mais ni marié ni pacsé (un seul sur les 17), l'impôt imputé est donc un impôt qui correspond à celui d'un couple marié/pacsé.

➤ **Imputation des revenus du conjoint des seniors en couple ni marié/ni pacsé qui ont été retrouvés célibataires, veufs ou divorcés dans les déclarations fiscales**

Il a semblé souhaitable de pouvoir disposer de données de revenus homogènes pour l'ensemble des couples, même quand ces couples ne sont pas mariés.

25 seniors en couple - mais ni mariés ni pacsés - dans CARE Institutions en 2016 et retrouvés comme célibataires, veufs ou divorcés dans les bases fiscales 2016 et dont le conjoint n'a pas été retrouvé, font l'objet d'une opération particulière. On leur impute spécifiquement des revenus de conjoint. À noter que lors de cette opération, le senior conserve bien ses propres revenus retrouvés lors de l'appariement (il n'hérite pas de ceux de son donneur). Lors de cette opération, les revenus non individualisables, et les impôts<sup>1</sup> sont également ceux du foyer du donneur afin d'assurer la cohérence des différents types de revenu au sein du couple. Pour les prestations familiales et sociales, on compare le montant issu de l'appariement pour le senior receveur (au niveau individuel) à celui du senior donneur (au niveau du couple), et on conserve le plus élevé.

Ces imputations ont été mises en œuvre sur trois sous-populations :

- Les personnes qui se sont déclarées en couple à l'enquête et dont le conjoint vit à domicile (5 observations)
- Les personnes qui se sont déclarées en couple à l'enquête et dont le conjoint vit en établissement (7 observations)
- Les personnes qui se sont déclarées en couple à l'enquête et dont le lieu de vie du conjoint n'est pas connu (13 observations).

Leurs donneurs sont tirés spécifiquement parmi les seniors retrouvés comme mariés ou pacsés au fisc en 2016.

Aucun des 25 seniors imputés, qui sont en couple ni marié/ni pacsé qui ont été retrouvés célibataires, veufs ou divorcés dans les déclarations fiscales, n'est décédé en 2016.

Lorsque le donneur est décédé en 2016 mais pas le senior, les revenus du donneur sont recalculés pour couvrir l'année 2016 dans son ensemble.

➤ **Cas non traités**

L'état matrimonial de l'enquête n'est pas parfaitement cohérent avec celui des données fiscales. Ces quelques incohérences peuvent être dues à la différence de temporalité entre l'enquête CARE-I collectée de septembre à décembre 2016 et la déclaration au fisc des revenus fiscaux perçus l'année 2016, déclarés au printemps 2017. Ces cas ne sont pas traités :

---

<sup>1</sup> On notera que le montant d'impôt imputé est donc sur ou sous-estimé, dans la mesure où il est établi à partir des revenus individuels du donneur et de son conjoint, et non celui du senior traité. Cependant, les imputations ont été mises en œuvre de façon à trouver un donneur dont les revenus sont toujours proches de ceux du senior traité.

- Les seniors qui se sont déclarés seuls mais qui ont été retrouvés mariés / pacsés dans les bases fiscales (34 observations). Pour ces seniors, il y a donc un revenu de conjoint.
- Les seniors qui se sont déclarés en couple marié / pacsé (14 observations) mais qui ont été retrouvés divorcé ou veuf dans les bases fiscales. Pour ces seniors, il n’y a pas de revenu de conjoint.

## C. Détail des données diffusées

L’approche retenue pour la diffusion des données suit largement celle de l’enquête Revenus fiscaux et sociaux de l’Insee. L’utilisateur pourra se référer à la documentation de cette enquête pour de plus amples détails sur les données fiscales recueillies et diffusées ([Enquête ERFS sur le site de l’Insee](#)). Sont diffusées in fine les variables listées ci-dessous, dans leur version « primaire » (issue des appariements) ou « imputée » (voir ci-après).

### Revenus fiscaux individualisables

Pour le senior, et son éventuel conjoint, sont mis à disposition le détail des revenus individualisables suivants :

- Retraites au sens strict (REV\_RETR\_SENIOR\_I et REV\_RETR\_CONJ\_I)
- Revenus du travail, du chômage ou des préretraites (REV\_TRVCHO\_SENIOR\_I et REV\_TRVCHO\_CONJ\_I) : ce montant regroupe les traitements et salaires au sens strict, les revenus des professions non salariées (revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux et revenus non commerciaux) ainsi que les pré-retraites et revenus du chômage  
On notera que les revenus des professions non salariées peuvent présenter des montants négatifs (déficits) et que ces revenus sont nets des corrections pratiquées par le fisc (abattements).
- Pensions d’invalidité (REV\_PI\_SENIOR\_I et REV\_PI\_CONJ)\_I
- Pensions alimentaires reçues (REV\_ALR\_SENIOR\_I et REV\_ALR\_CONJ\_I)

Le montant total des revenus individualisables est également mis à disposition pour le senior (REV\_IND\_SENIOR\_I), son éventuel conjoint (REV\_IND\_CONJ\_I) et pour l’ensemble du foyer fiscal (REV\_IND\_FOYER\_I).

### Revenus fiscaux non individualisables

Seul un **montant global de revenus non individualisables** (REV\_NONIND\_FOYER\_I) valable pour l’ensemble du foyer fiscal (à savoir le senior et son éventuel conjoint) est mis à disposition. En revanche, des indicatrices signalant les catégories de revenus non individualisables mobilisées pour le calcul du montant total sont mises à disposition de l’utilisateur. Les revenus non individualisables comprennent :

- Les rentes viagères à titre onéreux (indicatrice RTO\_FOYER\_I)

- Les revenus fonciers (indicatrice FON\_FOYER\_I)
- Les revenus non soumis au prélèvement libératoire (indicatrice VAM\_FOYER\_I)
- Les revenus des valeurs mobilières soumis au prélèvement libératoire (indicatrice VAL\_FOYER\_I)
- Les revenus accessoires (indicatrice RAC\_FOYER\_I)
- Les revenus perçus à l'étranger (REV\_ETRANGER\_FOYER\_I)
- Les pensions alimentaires versées (indicatrice ALV\_FOYER\_I)

Remarque : pour les revenus prenant en compte les déficits (revenus fonciers) et qui, de ce fait peuvent être négatifs, l'indicatrice de présence vaut 1 même si le revenu en question est strictement négatif.

### **Impôts**

Un montant total d'impôts (IMPOTS\_I) relatif aux revenus 2016 déclarés en 2017 est diffusé pour l'ensemble du foyer. Il prend en compte l'impôt sur le revenu, le prélèvement libératoire sur valeurs mobilières, la CSG et la CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement et sur les revenus du patrimoine, ainsi que la taxe d'habitation. Ce montant est net d'avoir fiscaux et de crédits d'impôts. Par ailleurs, il ne tient pas compte de la taxe foncière.

### **Prestations familiales et sociales**

En plus du montant annuel total perçu (REV\_PREST\_FOYER\_I), sont diffusés les montants détaillés suivants :

- Allocation adulte handicapé (REV\_AAH\_FOYER\_I),
- Allocations logement (REV\_ALLOG\_FOYER\_I)
- Autres prestations sociales et familiales (REV\_AUTPREST\_FOYER\_I)

Les prestations couvertes sont les allocations familiales (hors compléments de libre choix du mode de garde), les allocations logement et les revenus minima garantis de l'ensemble des membres du ménage versées par la CNAF et la MSA en 2016.

On rappelle que l'appariement avec les données CNAF a été mis en œuvre également pour le conjoint du senior, qui peut être l'allocataire de référence du foyer CAF. Mais peu de conjoint ont été retrouvé (seul 48 sur 409) : soit parce que c'est le senior l'allocataire principal, soit parce que le couple n'est pas allocataire...

Si les deux seniors sont allocataires, on a additionné les prestations (27 seniors mais les montants du senior et/ou du conjoint peuvent être nuls).

### **Prestations complémentaires de retraite**

Le montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) au titre du prestataire ou du conjoint (ASPA\_FOYER\_I) est mis à disposition.

## Produits financiers des seniors

La DREES met également à disposition une estimation des intérêts des placements détenus par les seniors (imposables ou non), évalués exclusivement à partir des réponses au volet SENIOR de l'enquête (variables RPRICH\_1 à RPRICH\_5, et variable RPRICHTT). Les seniors (ou leur conjoint) disposants de placements sont repérés par l'indicatrice PLACEMENTFIN\_SENIOR\_C construite comme suit :

PLACEMENTFIN\_SENIOR\_C=

(RPRICH\_1=1 or RPRICH\_2=1 or RPRICH\_3=1 or RPRICH\_4=1 or RPRICHTT ne .).

L'estimation des intérêts<sup>2</sup> est diffusée dans la variable INTERETS\_I. En outre, est diffusé le montant des placements détenus estimés (variable MTNT\_PLACEMENTFIN\_I).

## Revenu total du foyer

Le total des revenus (imposables ou non) du foyer fiscal du senior figure dans la variable REV\_TOT\_FOYER\_I, et est calculé comme suit :

$REV\_TOT\_FOYER\_I = REV\_IND\_SENIOR\_I + REV\_IND\_CONJ\_I + REV\_NONIND\_FOYER\_I + REV\_PREST\_FOYER\_I + ASPA\_FOYER\_I - IMPOTS\_I$

Cette notion de revenus diffère de celle du revenu disponible du ménage : elle ne tient pas compte des revenus des autres membres du ménage n'appartenant pas au foyer fiscal du senior, ni des intérêts des placements non imposables<sup>3</sup> détenus par les membres du ménage, elle ne tient pas compte de la taxe foncière et elle intègre en outre l'ASPA, qui est non imposable.

Les intérêts des placements n'ont pas été ajoutés dans le montant du revenu total du foyer dans la mesure où ces montants sont redondants avec les revenus fiscaux non individualisables sur le champ des placements imposables. Or les données de l'enquête ne permettent pas d'isoler les composantes imposables et non imposables de la donnée imputée « intérêts ».

## Données d'enquête

Sont enfin mises à disposition les variables du bloc « Revenus, allocations et prestations » du volet senior de CARE Institutions, qui concernent les placements détenus par les seniors. Ces données sont brutes, et donc exemptes de tout redressement.

---

<sup>2</sup> Un montant des placements détenus est estimé au moyen de la variable RPRICHTT, auquel est ensuite appliqué un taux de 1,4%.

<sup>3</sup> La variable INTERETS\_I n'a pas été intégrée dans le calcul de REV\_TOT\_FOYER, dans la mesure où elle est partiellement redondante avec les revenus fiscaux non individualisables (REV\_NONIND\_FOYER), sur le champ des placements imposables. Or les données de l'enquête CARE ne permettent pas d'isoler les composantes imposables et non imposables de la donnée imputée INTERETS\_I.

## II. Dictionnaire des codes de la table revenus

### **IDSENIOR**

Table : REVENUS

Identifiant du senior dans CARE institutions – volet senior

Caractère                      PRIMAIRE

### **Données issues des appariements**

### **SENIOR\_DECEDE\_2016**

Table : REVENUS

Indicateur de décès du senior en 2016

1	Le senior est décédé en 2016
0	Le senior n'est pas décédé en 2016

Caractère                      PRIMAIRE

### **MOIS\_DECES\_2016**

Table : REVENUS

Mois de décès pour les seniors décédés en 2016

9	Le senior est décédé en septembre 2016
10	Le senior est décédé en octobre 2016
11	Le senior est décédé en novembre 2016
12	Le senior est décédé en décembre 2016

Caractère                      PRIMAIRE

### **MATRI\_FOYER\_FISC**

Table : REVENUS

Statut matrimonial du senior dans les bases fiscales en 2016

	Senior non retrouvé dans les bases fiscales 2016
C	Célibataire
D	Divorcé
M	Marié ou remarié
O	Pacsé
V	Veuf



de 0 € à 109 468 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_TRVCHO\_SENIOR\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des revenus du travail, du chômage et des pré-retraites du senior en 2016**

de 0 € à 27 918 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_RETR\_SENIOR\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des retraites du senior en 2016**

de 0 € à 109 468€

Numérique IMPUTEE

### **REV\_PI\_SENIOR\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des pensions d'invalidité perçues par le senior en 2016**

de 0 € à 14 534 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_ALR\_SENIOR\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des pensions alimentaires reçues par le senior en 2016**

de 0 € à 28 940 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_IND\_CONJ\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des revenus individualisables du conjoint du senior en 2016**

de - 11 434 € à 100 543 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_TRVCHO\_CONJ\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des revenus du travail, du chômage et des pré-retraites du conjoint du senior en 2016**

de -14 183 € à 54 632 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_RETR\_CONJ\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des retraites du conjoint du senior en 2016**

de 0 € à 114 726 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_PI\_CONJ\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des pensions d'invalidité perçues par le conjoint du senior en 2016**

0 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_ALR\_CONJ\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des pensions alimentaires reçues par le conjoint du senior en 2016**

de 0 € à 9 100 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_NONIND\_FOYER\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des revenus non individualisables du foyer en 2016**

de - 54 490 € à 354 148 €

Numérique IMPUTEE

### **IMPOTS\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des impôts du foyer du senior (2016)**

de - 1 956 € à 187 351 €

Numérique IMPUTEE

### **REV\_PREST\_FOYER\_I**

Table : REVENUS

**Montant annuel total des prestations sociales et familiales (MSA et CNAF) versées en 2016**

de 0 € à 17 821 €

Numérique IMPUTEE

### REV\_AAH\_FOYER\_I

Montant annuel total de l'AAH versé en 2016

Table : REVENUS

de 0 € à 11 852 €

Numérique IMPUTEE

### REV\_ALLOG\_FOYER\_I

Montant annuel total des allocations logement versées en 2016

Table : REVENUS

de 0 € à 5 970 €

Numérique IMPUTEE

### REV\_AUTPREST\_FOYER\_I

Montant annuel total des autres prestations familiales et sociales versées en 2016

Table : REVENUS

de 0 € à 1405 €

Numérique IMPUTEE

### RTO\_FOYER\_I

Indicatrice de présence de revenus liés aux rentes viagères à titre onéreux (2016)

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

### FON\_FOYER\_I

Indicatrice de présence de revenus fonciers (2016)

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

**VAM\_FOYER\_I**

Indicatrice de présence de revenus non soumis au prélèvement libératoire (2016)

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

**VAL\_FOYER\_I**

Indicatrice de présence de revenus des valeurs mobilières soumis au prélèvement obligatoire (2016)

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

### **RAC\_FOYER\_I**

Indicatrice de présence de revenus non individualisables accessoires (2016)

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

### **REV\_ETRANGER\_FOYER\_I**

Indicatrice de présence de revenus perçus à l'étranger (2016)

Table :  
REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

### **ALV\_FOYER\_I**

Indicatrice de pensions alimentaires versées (2016)

Table :  
REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique IMPUTEE

### **ASPA\_FOYER\_I**

Montant annuel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées

Table : REVENUS

De 0 à 9607€

Numérique IMPUTEE

### **PLACEMENTFIN\_SENIOR\_C**

Indicatrice repérant les seniors déclarants des placements lors de l'enquête

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique CALCULEE

### **REV\_INTERETS\_I**

Montant des intérêts associés aux placements déclarés par le senior (ou son conjoint) lors de l'enquête

Table : REVENUS

de 0 € à 18 843 €

Numérique IMPUTEE

**MTNT\_PLACEMENTFIN\_I**

Table : REVENUS

**Montant des placements imputés à partir de la tranche déclarés par le senior (ou son conjoint) lors de l'enquête**

de 0 € à 1 345 896 €

Numérique

IMPUTEE

**Données brutes d'enquête (Bloc « Revenus, allocations et prestations » du volet seniors)**

**RPRICH\_1**

Types de placements détenus par l'enquêté (ou son conjoint) :  
livrets d'épargne et épargne logement

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique          PRIMAIRE

**RPRICH\_2**

Types de placements détenus par l'enquêté (ou son conjoint) :  
valeurs mobilières

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique          PRIMAIRE

**RPRICH\_3**

Types de placements détenus par l'enquêté (ou son conjoint) :  
produits d'assurance vie ou d'épargne retraite

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique          PRIMAIRE

**RPRICH\_4**

Types de placements détenus par l'enquêté (ou son conjoint) :  
autres produits d'épargne

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique          PRIMAIRE

## RPRICH\_5

Types de placements détenus par l'enquêté (ou son conjoint) :  
aucun de ces placements

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique            PRIMAIRE

## RPRICHTT

Montant total des placements détenus par l'enquêté (ou son conjoint)

Table : REVENUS

01	Moins de 150 €
02	de 150 € à moins de 2 000 €
03	de 2 000 € à moins de 5 000 €
04	de 5 000 € à moins de 10 000 €
05	de 10 000 € à moins de 20 000 €
06	de 20 000 € à moins de 30 000 €
07	de 30 000 € à moins de 45 000 €
08	de 45 000 € à moins de 65 000 €
09	de 65 000 € à moins de 90 000 €
10	de 90 000 € à moins de 120 000 €
11	de 120 000 € à moins de 230 000 €
12	de 230 000 € à moins de 450 000 €
13	450 000 € ou plus

Caractère            PRIMAIRE

## RPRICHTO

Indicatrice de la prise en compte de tous les types de placements  
dans le montant de placements déclaré par le senior (ou son  
conjoint)

Table : REVENUS

1	Oui
0	Non

Numérique            PRIMAIRE